



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ACOMPTE : Afin de confirmer votre demande de réservation un acompte de 30% du montant de votre location doit nous être versé. Et ce par chèque vacances, mandat, carte bancaire par téléphone ou chèque bancaire (uniquement en euros) ou notre service de réservation en ligne.

RÉSERVATION : Engagement définitif : Toute réservation acceptée par l'intermédiaire de l'encaissement de votre acompte, demeure non remboursable, et vous engage à respecter les dates de séjour choisies et enregistrées. Nous ne pourrions pas accepter en location, les personnes non inscrites au contrat, cela pourra entraîner une rupture de contrat de location immédiate et sans remboursement de l'acompte. En cas de désistement l'acompte versé n'est en aucun cas remboursé, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant votre arrivée, le locataire sera redevable de la totalité du séjour choisi.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, le montant total du séjour initialement réservé reste dû.

ACCUEIL : A votre arrivée, veuillez vous présenter à la réception du Camping *** du Port de Plaisance.

Juin - Juillet et Août, pour les locations, arrivée le samedi à partir de 16h jusque 20h.

Pour les emplacements libres, les arrivées se font à partir de 12h.

Pour arrivée tardive nous envoyer préalablement un courrier afin de nous prévenir. Sans courrier préalable, pour tout retard de plus de 24h, la location sera disponible et le montant de la location sera dû.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne donnera pas lieu à un remboursement. La location alors vacante, peut être relouée par notre Camping *** du Port de Plaisance sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelconque indemnité ou remboursement.

Mars - Avril - Mai - Septembre - Octobre, arrivée et départ le jour de votre choix (suivant votre réservation) à partir de 16h jusque 20h.

Pour les emplacements libres, les arrivées se font à partir de 12h.

Pour arrivée tardive nous envoyer préalablement un courrier afin de nous prévenir. Sans courrier préalable, pour tout retard de plus de 24h, la location sera disponible et le montant de la location sera dû.

Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne donnera pas lieu à un remboursement. La location alors vacante, peut être relouée par notre Camping *** du Port de Plaisance sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelconque indemnité ou remboursement.

SOLDE : Le solde de votre séjour est à régler lors de votre arrivée pour les règlements effectués en espèces, chèque vacances ou carte bancaire. Pour les règlements effectués par chèque bancaire (uniquement en euros), le solde de votre séjour est dû 4 semaines avant votre arrivée.

Le solde de votre séjour comprendra: le solde de la location, la taxe de séjour de 0.20 € par jour et par personne de plus de 13 ans.

CAUTION : Un état des lieux sera effectué à l'entrée dans la location ainsi qu'à la sortie.

Deux chèques seront à effectuer à votre arrivée : un chèque de 250 € et un chèque de 50 € ou une empreinte bancaire; et ce afin de garantir le matériel, hébergement et autre, dans un premier temps et le ménage de l'hébergement, ensuite. Ils vous seront restitués à votre départ lors de la remise des clés (entre 8h et 10h) ou par courrier si l'inventaire était effectué en votre absence (hors horaire d'inventaire). Et ce, déduction faite des éventuelles détériorations et manquant ; si le nettoyage de départ n'était pas effectué, 50 € vous serait retenu sur la caution et s'il n'était effectué que partiellement 30 € en seront déduit.

COUCHAGE : Vous devez fournir votre linge de maison : draps et housse de literie, taie d'oreillers... Nous fournissons une couette par literie et un oreiller par personne. Pour les « frileux » nous vous conseillons de prévoir un complément de couverture.

INVENTAIRE DE DÉPART : Pour effectuer votre inventaire de départ, veuillez prendre rendez-vous à la réception minimum 3 jours avant votre départ.

Horaires d'inventaire de départ de 8h à 10h.

Après l'inventaire la remise des clés est immédiate, et les locataires sont priés de quitter la location.

Pour les emplacements libres les départs et les arrivées se font à 12h ; si toutefois l'heure de départ n'était pas respectée la ou les nuit(s) supplémentaires(s) serai(en)t facturée(s).

AMÉNAGEMENT ET RANGEMENT : Lors de l'inventaire de départ, la vaisselle et autres équipements doivent être remis à leur place initiale. Bien vérifier placards, et dessous de matelas, en aucun cas nous ne serons responsables d'objets ou vêtements oubliés.

VISITEUR : Vous avez la possibilité de recevoir des visiteurs pour la journée pendant votre séjour (départ avant minuit). Pour cela ils doivent se présenter à la réception du Camping *** du Port de Plaisance. Si toutefois le(s) visiteurs(s) restai(en)t une ou plusieurs nuits, le signaler à la réception du Camping *** du Port de Plaisance, afin de régler directement la ou les nuits.

CHOIX D'EMPLACEMENT : pour toutes personnes souhaitant être à proximité d'amis ou de famille, nous ferons le maximum pour réduire l'éloignement entre vos emplacements, et ce, selon nos possibilités et disponibilités. En aucun cas nous ne pouvons vous assurer la réservation d'un emplacement précis, bien que nous ferons notre possible pour vous satisfaire.

AU CAMPING : Tout locataire se doit de respecter le règlement intérieur du Camping. Nous ne serons en aucun cas responsables des pertes, vols d'objets personnels ou étant sous votre responsabilité (matériel loué), blessures, ou dommages pouvant survenir au locataire dans la pratique d'activités sportives ou autres, accompagnant et ou leurs visiteurs. En cas de non respect ou faute grave, le Camping *** du Port de Plaisance, décline toute responsabilité et se réserve le droit d'expulsion sans pour cela que le locataire soit indemnisé ou remboursé. Tout locataire doit être couvert par une responsabilité civile.

Les enfants mineurs ne doivent pas errer après 22h dans le camping sans être accompagné d'un parent ou tuteur légal.

EN CAS DE FORCE MAJEUR : En cas de force majeure : intempéries, catastrophe naturelle incendie, dégât des eaux, travaux..., le Camping *** du Port de Plaisance se réserve le droit d'annuler la location ou autres activités sans que recours et poursuites soit engagées à leur égard.

PISCINE : Il est indispensable d'accompagner les enfants à la piscine. Les baignades pour tous sont sous votre responsabilité. Pour tout le monde, il est OBLIGATOIRE de porter un slip de bain, les chaussures doivent être déposées à l'extérieur, obligation de passer par le pédiluve.

AIRE DE JEUX : autorisé pour les enfants de 3 à 8 ans, et ce sous la responsabilité et la surveillance des parents ou tuteurs.

Pour tout loisir et animation, vos enfants doivent rester sous votre surveillance.

REPAS : Il est formellement interdit d'utiliser friteuse, bain d'huile, ainsi que toutes cuissons pouvant occasionner des dégâts.

ANIMAUX : Les animaux de compagnie (uniquement domestiques) sont admis. Les chiens de première et deuxième catégorie sont, par contre, interdits. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls sur l'emplacement ou dans l'hébergement loué. Le propriétaire se doit de tenir son animal en laisse. Lors de son arrivée, un supplément journalier sera à régler à la réception, selon les tarifs en vigueur. Le carnet de vaccination doit être à jour. Veuillez sortir votre animal à l'extérieur du camping pour ses besoins quotidiens.